

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2025**

Session ordinaire du conseil tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron le 6 janvier 2025 à 19 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Jean-Marc Dickenson, conseiller du district 1
Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Sont également présents, monsieur le directeur général Martin Tremblay et madame la greffière adjointe Françoise Ruel.

A. Présences et ouverture

B. Adoption de l'ordre du jour

C. Adoption de procès-verbaux

- 1) Séance ordinaire du 2 décembre 2024
- 2) Séance extraordinaire sur le budget du 16 décembre 2024
- 3) Séance extraordinaire du 16 décembre 2024
- 4) Comité plénier du 26 novembre 2024

D. Période de questions

E. Correspondance

F. Administration générale et financière

- 1) Comptes du mois.
- 2) Rapport d'activités financières sommaire au 31 décembre 2024.
- 3) Taux d'intérêt facturé en 2025 sur les comptes de taxes et autres facturations.
- 4) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. – Paiement d'honoraires professionnels juridiques concernant divers dossiers.
- 5) Les installations électriques R. Théberge inc. – Paiement d'honoraires concernant le puits du chemin du Bassin (TECQ).
- 6) Transport Guy Hamel – Paiement d'honoraires professionnels en approvisionnement de lames au carbure pour le déneigement.
- 7) Ressources humaines – Embauche d'un personnel cadre à titre de greffier.
- 8) Approvisionnement en carburant pour l'année 2025 – Révision d'adjudication du contrat.
- 9) Conformité à la *Loi 25 sur la protection des renseignements personnels des citoyens du Québec* – Renouvellement de mandat annuel.
- 10) *Règlement numéro 333-2023 relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises* – Demande d'éligibilité.

G. Aménagement et urbanisme

- 1) Projet d'implantation de services municipaux au secteur Johnville – Adjudication de contrat concernant les plans et devis définitifs (TECQ).

H. Communications et vie communautaire

- 1) Demande dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2025 et responsable du dossier auprès de Développement des ressources humaines Canada.

I. Travaux publics

- 1) Ressources humaines – Annulation d'une embauche (R-2024-12-9993).
- 2) Ressources humaines – Embauche d'un journalier permanent saisonnier.
- 3) Réfection de la rue Principale Est (route 108) – Adjudication de contrat concernant les plans et devis préliminaires (TECQ).
- 4) Réfection des rues Principale Est et Beaudoin, secteur Cookshire – Adjudication de contrat concernant l'étude géotechnique et caractérisation environnementale (TECQ).

J. Sécurité publique, activités d'agglomération

- 1) Garage Martin Dusseault (9161-3166 Québec inc.) – Paiement d'honoraires professionnels concernant les bornes sèches.

K. Proposition(s) des membres du conseil

L. Avis de motion

- 1) *Règlement 369-2025 concernant l'imposition des taxes foncières, l'imposition des compensations pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles et l'imposition de compensation pour les différents services municipaux pour l'année 2025.*
- 2) *Règlement 370-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant les unités d'habitation accessoire (UHA) :*
 - a) Avis de motion;
 - b) Adoption du projet de règlement;
 - c) Délégation le pouvoir de fixer et présider la consultation publique.

M. Étude et adoption de règlements

N. Varia

- 1) Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive (JNPSMP) du Mouvement Santé mentale Québec le 13 mars 2025 – Proclamation.

O. Période de questions

P. Ajournement ou levée de la séance

A. Présences et ouverture par le maire et président d'assemblée

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement convoquée et constituée par le président, monsieur le maire Mario Gendron.

B. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2025-01-0001

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 janvier 2025 tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C. Adoption de procès-verbaux

1) Séance ordinaire du 2 décembre 2024

Résolution 2025-01-0002

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Séance extraordinaire sur le budget du 16 décembre 2024

Résolution 2025-01-0003

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 sur le budget soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Séance extraordinaire du 16 décembre 2024

Résolution 2025-01-0004

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Comité plénier du 26 novembre 2024

Résolution 2025-01-0005

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu que le procès-verbal du Comité plénier du 26 novembre 2024 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D. Période de questions

- 1) Une citoyenne du secteur Cookshire émet les éléments ci-dessous :
 - Sa satisfaction et celle de compairs pour le déneigement des trottoirs du secteur Cookshire;
 - Son insatisfaction des collectes de matières (résiduelles, recyclables et organiques) en raison de la collecte mensuelle du compost en hiver, dont la collecte mensuelle en hiver impacterait l'utilisation de ses autres bacs. Il est demandé d'offrir la collecte pour le compostage bi-hebdomadairement au moins en période de rassemblements sociaux. Il est demandé de vérifier comment ajouter quelques collectes en cours d'année, sans nécessairement augmenter le nombre de bacs réguliers.
 - Des soldes de subventions pour les activités de Plaisirs d'hiver sont disponibles. Il est demandé de vérifier pour offrir des activités de rassemblement social, afin de profiter des montants disponibles.
 - La MRC aurait publié les disponibilités des patinoires de son territoire, excepté celles de Cookshire-Eaton. Il est demandé de lui transmettre l'information afin de corriger leur parution.
 - Une pelle excavatrice d'une entreprise externe au territoire aurait été aperçue pour des travaux municipaux. Il est demandé de prôner les services d'entreprises locales.

E. Correspondance

Résolution 2025-01-0006

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu de déposer aux archives municipales la liste de correspondance du conseil municipal pour le mois de décembre 2024, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F. Administration générale et financière

- 1) Comptes du mois.

Résolution 2025-01-0007

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 6 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses qu'il autorise en vertu de son règlement de délégation de pouvoir en vigueur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que recommandée par le Comité des finances et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Rapport d'activités financières sommaire au 31 décembre 2024.

Reporté.

3) Taux d'intérêt facturé en 2025 sur les comptes de taxes et autres facturations.

Résolution 2025-01-0008

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'établir le taux d'intérêt sur les comptes de taxes et autres facturations non payés aux dates d'échéance à 12 % pour l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. – Paiement d'honoraires professionnels juridiques concernant divers dossiers.

Résolution 2025-01-0009

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'autoriser le paiement au montant de 2 408,63 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels juridiques de Cain Lamarre, s.e.n.c.r.l., définis comme suit :

Objet	Montant
1. Litige juridique – Services de télécommunication	1 605,24 \$
2. Litige juridique – Règlementation municipale (zonage)	803,39 \$
Total :	2 408,63 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Les installations électriques R. Théberge inc. – Paiement d'honoraires concernant le puits du chemin du Bassin (TECQ).

Résolution 2025-01-0010

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'autoriser le paiement au montant de 5 809,28 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Les installations électriques R. Théberge inc. concernant le puits du chemin du Bassin.

Cette dépense est financée par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Transport Guy Hamel – Paiement d'honoraires professionnels en approvisionnement de lames au carbure pour le déneigement.

Résolution 2025-01-0011

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le paiement au montant de 7 726,32 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Transport Guy Hamel concernant l'approvisionnement de lames au carburant pour le déneigement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Ressources humaines – Embauche d'un personnel cadre à titre de greffier.

Résolution 2025-01-0012

CONSIDÉRANT la croissance de l'organisation administrative municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton (ci-après nommée « la Ville ») procède à une réorganisation administrative afin de définir les activités et besoins de chacun des services municipaux, dont le Service du greffe (ci-après nommé « Service »);

CONSIDÉRANT QUE l'emploi à titre de technicien à la direction et au greffe (ci-après nommé « greffier adjoint ») prévu à la convention collective en vigueur rassemble l'ensemble des fonctions du Service;

CONSIDÉRANT QUE les fonctions du greffier adjoint en comprennent certaines du greffier au sens de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE les responsabilités de greffier de la Ville de Cookshire-Eaton correspondent à un personnel cadre par sa participation aux orientations stratégiques de la Ville, ainsi que sa gestion du Service et de son personnel;

CONSIDÉRANT QUE le salarié en fonctions à cet emploi de greffier adjoint possède les qualifications et intérêt pour agir à titre de greffier;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des ressources humaines;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE l'emploi cadre à titre de greffier soit créé par la présente et octroyé au candidat numéro AD-RUEFRA, rétroactivement au 1^{er} janvier 2025, conformément à la *Politique du personnel cadre* de la Ville;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer la convention d'emploi relative à cette embauche de greffier de la Ville de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Approvisionnement en carburant pour l'année 2025 – Révision d'adjudication du contrat.

Résolution 2025-01-0013

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat concernant l'approvisionnement en carburant (150 000 litres de diesel et 35 000 litres d'essence) pour l'année 2025 au plus bas soumissionnaire en essence (ci-après nommé l'« adjudicataire ») selon la résolution 2024-12-100009;

CONSIDÉRANT la demande de révision d'un soumissionnaire à l'effet que l'adjudicataire n'est pas le plus bas soumissionnaire pour l'ensemble de l'appel d'offres, soit pour l'approvisionnement en essence ainsi qu'en diesel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'est pas tenue d'octroyer le contrat ni à la plus basse soumission, ni à aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudicataire a un écart de moins de 10 % avec le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudicataire est un fournisseur local;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudicataire n'a pas eu le contrat au cours de la précédente année;

CONSIDÉRANT la recommandation de la greffière adjointe en matière de gestion contractuelle;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu de maintenir la résolution 2024-12-100009 conformément à la *Politique de gestion contractuelle* de la Ville de Cookshire-Eaton en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Conformité à la *Loi 25 sur la protection des renseignements personnels des citoyens du Québec* – Renouvellement de mandat annuel.

Résolution 2025-01-0014

CONSIDÉRANT le mandat annuel d'accompagnement octroyé à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'application de la *Loi 25 sur la protection des renseignements personnels des citoyens du Québec* selon la résolution 2023-11-9207;

CONSIDÉRANT le renouvellement annuel inclus au contrat de services;

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler le mandat tel que recommandé par la trésorière;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu de renouveler le mandat à Raymond Chabot Grant Thornton pour l'application de la *Loi 25 sur la protection des renseignements personnels des citoyens du Québec*, au montant de 19 000 \$ (taxes applicables en sus), incluant une banque de temps de 20 heures, selon l'offre de services datée du 24 octobre 2023 et de la note de services du 27 novembre 2024.

La greffière est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférent à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) *Règlement numéro 333-2023 relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises* – Demande d'éligibilité.

Résolution 2025-01-0015

CONSIDÉRANT la demande d'éligibilité du Restaurant Les Malaimés inc. au

Règlement numéro 333-2023 relatif au Programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises de la Ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise correspond à un centre touristique et est au conforme à la réglementation en vigueur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu que le Restaurant Les Malaimés inc. soit admissible au *Programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises* en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

G. Aménagement et urbanisme

- 1) Projet d'implantation de services municipaux au secteur Johnville – Adjudication de contrat concernant les plans et devis définitifs (TECQ).

Résolution 2025-01-0016

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'autoriser le directeur du Bureau de projets à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, l'offre de services de Les Services exp inc., datée du 19 décembre 2024, relative aux plans et devis définitifs, excluant les services durant la construction, pour l'implantation de services municipaux au secteur Johnville (phases 1 et 2).

Cette dépense est financée par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

H. Communications et vie communautaire

- 1) Demande dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2025 et responsable du dossier auprès de Développement des ressources humaines Canada.

Résolution 2025-01-0017

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton présente un projet dans le cadre du programme Emplois d'été Canada pour l'année 2025 pour embaucher :

- 15 employés de camps de jour pour l'ensemble des secteurs du territoire de Cookshire-Eaton;

QUE la coordonnatrice du Service des loisirs, communications et vie culturelle soit nommée responsable du dossier auprès de Développement des ressources humaines Canada et qu'elle soit autorisée à signer tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

I. Travaux publics

- 1) Ressources humaines – Annulation d'une embauche (R-2024-12-9993).

Résolution 2025-01-0018

CONSIDÉRANT l'embauche d'un candidat au Service de travaux publics selon la résolution numéro 2024-12-993;

CONSIDÉRANT le défaut d'entrée en fonctions du candidat;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu de modifier la résolution numéro 2024-12-9993 afin de retirer l'embauche du candidat numéro TP-BOUERI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Ressources humaines – Embauche d'un journalier permanent saisonnier.

Résolution 2025-01-0019

CONSIDÉRANT le mouvement de personnel au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics pour l'embauche d'un journalier permanent saisonnier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu de retenir les services du candidat numéro TP-DUGERI, rétroactivement au 16 décembre 2024, conformément à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Réfection de la rue Principale Est (route 108) – Adjudication de contrat concernant les plans et devis préliminaires (TECQ).

Résolution 2025-01-0020

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'autoriser le directeur du Bureau de projets à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, l'offre de services de Les Services exp inc., datée du 19 décembre 2024, relative aux plans et devis préliminaires pour la réfection de la rue Principale Est (route 108).

Cette dépense est financée par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Réfection des rues Principale Est et Beaudoin, secteur Cookshire – Adjudication de contrat concernant l'étude géotechnique et caractérisation environnementale (TECQ).

Résolution 2025-01-0021

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres concernant l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale des rues Principale Est et Beaudoin du secteur Cookshire, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

Fournisseurs	Montant avant taxes excluant les travaux optionnels (signalisation)	Montant avant taxes incluant les travaux optionnels (signalisation)
Englobe Corp.	77 100,00 \$	93 680,00 \$
FNX-Innov	93 360,00 \$	111 560,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Sébastien Provencher, ingénieur pour Les Services exp inc. datée du 18 décembre 2024;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'adjuger le contrat concernant l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale des rues Principale Est et Beaudoin du secteur Cookshire à Englobe Corp., au montant de 93 680,00 \$, incluant les travaux optionnels (taxes applicables en sus), conformément à sa soumission datée du 10 décembre 2024 et aux documents d'appel d'offres.

Cette dépense est financée par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Le directeur du Bureau de projets est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférent à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

J. Sécurité publique, activités d'agglomération

- 1) Garage Martin Dusseault (9161-3166 Québec inc.) – Paiement d'honoraires professionnels concernant les bornes sèches.

Résolution 2025-01-0022

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu d'autoriser le paiement au montant de 6 208,65 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels du Garage Martin Dusseault (9161-3166 Québec inc.) concernant le déneigement des bornes sèches et des bornes fontaine.

Cette dépense est affectée à l'Agglomération de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

K. Proposition(s) des membres du conseil

Aucune.

L. Avis de motion

- 1) *Règlement 369-2025 concernant l'imposition des taxes foncières, l'imposition des compensations pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles et l'imposition de compensation pour les différents services municipaux pour l'année 2025.*

Résolution 2025-01-0023

Avis de motion est donné par le conseiller Roger Thibault qu'il présentera à une prochaine séance un règlement *concernant* l'imposition des taxes foncières, l'imposition des compensations pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles et l'imposition de compensation pour les différents services municipaux pour l'année 2025.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

Résolution 2025-01-0024

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'adopter le projet de *Règlement numéro 369-2025 concernant l'imposition des taxes foncières, l'imposition des compensations pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles et l'imposition de compensation pour les différents services municipaux pour l'année 2025.*

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) *Règlement 370-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant les unités d'habitation accessoire (UHA) :*

a) Avis de motion;

Résolution 2025-01-0025

Avis de motion est donné par le conseiller Roger Thibault qu'il présentera à une prochaine séance un règlement amendant le *Règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton.*

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage concernant les unités d'habitation accessoire (UHA).

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

b) Adoption du projet de règlement;

Résolution 2025-01-0026

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'adopter le projet de *Règlement 370-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant les unités d'habitation accessoire (UHA).*

Le présent projet de règlement numéro 370-2025 aura pour objet de modifier le *Règlement de zonage* en vigueur afin de répondre aux manques de logements sur son territoire.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue ultérieurement à l'Hôtel de Ville de Cookshire-Eaton. Lors de cette assemblée de

consultation, il sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Délégation le pouvoir de fixer et présider la consultation publique.

Résolution 2025-01-0027

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une ville doit tenir une assemblée publique sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2^e alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu, conformément au 2^e alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de déléguer à la greffière adjointe, ou en son absence le greffier, le pouvoir de présider et fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 370-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant les unités d'habitation accessoire (UHA)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Étude et adoption de règlements

Aucun.

N. Varia

1) Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive (JNPSMP) du Mouvement Santé mentale Québec le 13 mars 2025 – Proclamation.

Résolution 2025-01-0028

Proclamation de la *Journée nationale de promotion de la santé mentale positive* le 13 mars 2025

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge »;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu que le conseil municipal de Cookshire-Eaton proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

O. Période de questions

- 1) Une citoyenne du secteur Cookshire questionne le conseil quant au projet de développement de projets de zone blanche en zone agricole par la Ville, la MRC et la CPTAQ. Elle informe le conseil de son intérêt à soutenir la municipalité auprès des instances nécessaires pour encourager le développement du territoire en zone verte.
- 2) Un citoyen du secteur Cookshire questionne le conseil concernant la responsabilité des travaux pour la réfection de la rue Principale Est (route 108) prévus à la présente séance.

Il questionne le conseil sur la facturation des bornes. Enfin, il questionne le conseil sur le dépôt à venir du rapport des vérificateurs financiers pour l'année 2024.

P. Ajournement ou levée de la séance

Résolution 2025-01-0029

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu que la séance soit levée à 20 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Françoise Ruel
Greffière adjointe